

## 1 Frais de garde des enfants

Les montants alloués pour la participation aux frais de garde des enfants pour les employés d'Etat ont été gelés lors des mesures ETS. **La FMEP demande la réintroduction de cette mesure de conciliation vie professionnelle et vie privée, représentant un atout important dans l'attractivité de la fonction publique.** Il est rappelé que l'ensemble des employés d'Etat, école obligatoire comprise, aurait accès à ces montants.

## 1 Télétravail ordinaire

Lors de sa séance du 2 décembre 2020, le CE a adopté le télétravail ordinaire pour toute la fonction publique. Celui-ci a succédé au télétravail exceptionnel qui a pris fin au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le CE a élaboré des directives claires et précises sur le télétravail et a manifesté son souhait de le développer et de l'optimiser davantage, ceci afin de se positionner en tant qu'employeur modèle. **La FMEP félicite le CE pour la mise en place de cette mesure, mais demande qu'elle soit appliquée de manière égale et équitable au sein des différents services.** La FMEP encourage le CE à favoriser davantage le télétravail pour autant que celui-ci ne mette pas en danger l'organisation du travail.

## VOS AVANTAGES MEMBRES

Le rôle de la FMEP est la **défense de vos intérêts sociaux, moraux, professionnels et matériels.** La FMEP vous propose ainsi, différentes prestations comme **l'assistance juridique, un fond de secours, un contrat collectif pour votre couverture salariale en cas de maladie,** ainsi que divers **avantages commerciaux.**

### Nouveautés

- Alimentaire bio-vrac: **Chez Mamie**
- Loisirs: **Belalp Blatten**
- Véhicules: **Citroën, DS automobiles, Audi**



### La FMEP vous accompagne en cas de difficultés professionnelles

Elle vous propose un **accompagnement confidentiel et adapté à vos besoins,** qui vous offre:

- Une écoute active et bienveillante
- Un soutien neutre et impartial
- Des renseignements sur les possibilités d'action selon votre préoccupation, ainsi que l'accompagnement qui en découle

En fonction des problématiques, la FMEP dispose d'une **assistance juridique,** qui a pour but d'apporter un soutien au membre.

**Près de 150 membres en bénéficient chaque année.**

ÉCOUTE - NEUTRALITÉ - MÉDIATION  
CONCILIATION - MANDAT EXTERNE

## LA FMEP EST VOTRE PARTENAIRE

### Quelques exemples d'avantages commerciaux pour vous

- Rabais sur les primes **d'assurance** de 10% à 25% auprès de plusieurs compagnies
- Économie de CHF 420.- par année sur un abonnement **mobile**
- Avantage sur un **conseil financier** personnalisé
- Remises jusqu'à 39% sur l'achat d'un **véhicule**

### Témoignage lié à l'assurance perte de gain maladie

M. Dumoulin\*, employé à l'Etat du Valais depuis 18 ans est atteint d'un cancer. Après plusieurs mois de traitement, M. Dumoulin est en rémission, mais son état de santé se détériore à nouveau. Il reçoit son salaire durant 405 jours. Au 406<sup>e</sup> jour, il se retrouve sans salaire, puisque son droit au traitement prend fin et n'a pas de libre passage dans une assurance privée. *\* nom d'emprunt*

**À SAVOIR!**  
**En cas d'incapacité de travail, l'Etat du Valais verse:**  
 1<sup>er</sup> année de service = 180 jours (6 mois)  
 2<sup>e</sup> année de service = 240 jours (8 mois)  
 3<sup>e</sup> année de service = 360 jours (12 mois)  
 Dès la 4<sup>e</sup> année = 405 jours (13.5 mois)

Fin du traitement, puis aucun salaire versé

Pour combler cette lacune, **la FMEP vous propose un contrat collectif avantageux qui couvre jusqu'à 730 jours de votre salaire.** Prenez contact avec la FMEP.

## ENCOURAGEZ VOS NOUVEAUX COLLÈGUES À INTÉGRER LA FMEP QUI EST LÀ POUR SES MEMBRES!

12 associations sous un même toit!

APeVAL	SPCV	AVC	APC
SPVaL	AVECO	AVPES	AVEP
APHEVs	VLPO	VLWO	ASI-VS



Rue Pré-Fleuri 9,  
CP 503, 1951 Sion  
Tél. 027 323 40 43  
Fax 027 323 40 50  
info@fmep.ch  
fmep.ch, zm1p.ch



## POINT DE SITUATION 2022

### Communication pour le personnel enseignant et de l'administration de l'Etat du Valais

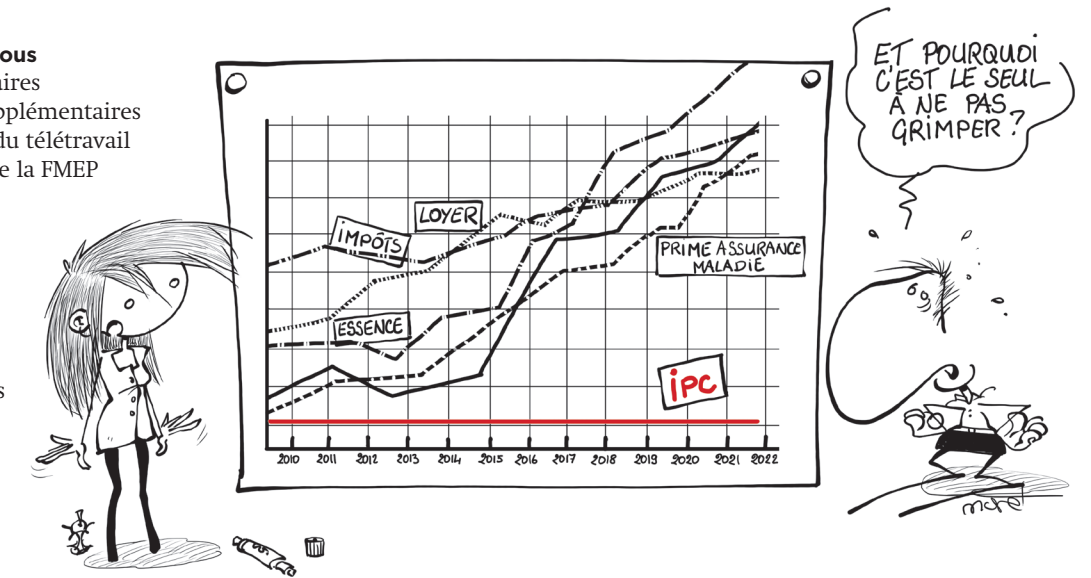
#### 1 Ce que la FMEP a accompli pour vous

- Maintien des salaires
- Jours chômés supplémentaires
- Reconnaissance du télétravail
- Réorganisation de la FMEP

#### 2 Dossiers en cours

- Ajustement des salaires: IPC
- Congé paternité
- Frais de garde des enfants
- Télétravail ordinaire

#### 3 Avantages membres FMEP

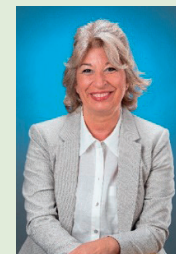


Sion, février 2022

L'année écoulée a revêtu un caractère particulier à plus d'un titre puisqu'il s'agissait pour notre faitière, sous fond de crise sanitaire dont nous ne sommes toujours pas sortis, de renouveler la direction de la Fédération et de choisir un successeur à Urs Zenhäusern.

C'est Madame Marie-Line Voirol Revaz, domiciliée à Sion, qui a repris le flambeau le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Issue du milieu juridique, titulaire d'un brevet d'avocat, Marie-Line Voirol Revaz s'est déclarée fière de s'engager pour la défense des intérêts et des conditions des employés de l'Etat et du secteur paraétatique.

Nous lui laissons la plume avant de vous informer de ce que nous avons été en mesure d'accomplir pour vous en 2021. Par ailleurs, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site [fmep.ch](http://fmep.ch) !



**Cher-ères membres,**

Par ces quelques lignes, je tiens à remercier le comité directeur et le comité fédératif de la confiance témoignée ainsi que toute l'équipe de la FMEP pour son accueil chaleureux qui m'a permis de m'adapter rapidement à ma nouvelle fonction.

En 2021, la FMEP s'est efforcée malgré la crise, de ramener à tous les instants au premier plan, les dossiers portés par nos 12 associations professionnelles affiliées à la Fédération: notamment assurance perte de gain maladie, digitalisation, renchérissement, prévention de la santé physique et psychique au travail, reconnaissance des compétences de chacune et chacun.

Permettez-moi à ce stade, de vous témoigner ma grande fierté pour la manière dont vous avez toutes et tous géré cette crise jusqu'à ce jour en assurant la continuité d'un service public de qualité. Cela mérite non seulement des marques de confiance et des remerciements, mais des reconnaissances concrètes que la FMEP a à cœur de souligner auprès de la population et de formuler auprès du gouvernement.

Je me tiens à disposition de chacune et chacun d'entre vous pour une rencontre soit lors d'une visite, à votre gré, dans les locaux de notre faitière sis à Sion et/ou lors de l'assemblée des délégués que l'on espère en présentiel en 2022.

Pour la FMEP  
**Marie-Line Voirol Revaz**  
Directrice

## CE QUE LA FMEP A ACCOMPLI POUR VOUS EN 2021

### Maintien des salaires durant la 2<sup>e</sup> vague due au Covid-19

Alors que certains secteurs professionnels sont malmenés par les effets néfastes causés par la pandémie du Covid-19, la FMEP a sensibilisé le Conseil d'Etat (CE) sur l'importance de maintenir les salaires des collaborateurs qui par ailleurs, ont pu conserver leur taux d'activité, grâce à la mise en place rapide du télétravail proposé à une grande majorité d'entre eux.

### Obtention de trois jours chômés supplémentaires

ADMINISTRATION

Dans le cadre du partenariat constructif entre les partenaires sociaux et l'Etat du Valais, la FMEP a été consultée concernant le plan de travail actuel. En 2022, 6 jours fériés tombent sur un jour ouvrable et 4 jours chômés sur un jour ouvrable. Dès lors, la FMEP a fait remarquer que durant ces 10 dernières années (2012 à 2021), l'Etat du Valais avait accordé à son personnel une moyenne de 13.85 jours chômés.

**Sur la base de notre demande, le Conseil d'Etat a accordé trois jours chômés supplémentaires, soit les 27 mai, 31 octobre et 23 décembre 2022.**

### Reconnaissance du télétravail

ENSEIGNANTS

Actuellement, à l'Etat du Valais, quelque 900 collaborateurs bénéficient du télétravail ordinaire.

À l'instar de l'administration de l'Etat du Valais, le travail de préparation et de correction réalisé à domicile par le personnel enseignant a été reconnu par le CE. Celui-ci octroie un montant

de 250 francs à chaque enseignant comme participation à l'acquisition de l'équipement informatique personnel nécessaire à leur fonction.

### Réorganisation de la FMEP en trois secteurs

Avec la nomination, à sa tête, d'une nouvelle directrice issue du milieu judiciaire, la FMEP a voulu augmenter ses compétences. Elle a réorganisé les tâches à l'interne et s'est restructurée en trois secteurs:

- Une **direction aux compétences polyvalentes et juridiques**
- Une **Corporate Marketing**
- Une **personne de confiance et médiation.**

La FMEP est ainsi outillée pour relever les défis importants de ces prochaines années et poursuivre ses actions comme par exemple la **défense de l'image et l'attractivité de la fonction publique** ainsi que l'harmonisation des différents secteurs. **Augmenter le nombre d'affiliés, mieux faire connaître son activité, proposer à ses membres des offres attractives** représentent les principales missions marketing.

Plus que jamais au cœur de l'actualité, la solidarité est également le maître mot au sein de la FMEP qui œuvre, avec ses associations professionnelles, pour ses membres afin de permettre à la fonction publique et paraétatique, de bénéficier d'un environnement professionnel de qualité.

Il s'agit aussi de porter et de faire avancer au mieux plusieurs dossiers en cours tels que **l'accueil des nouveaux membres, la formalisation du cahier des charges des enseignants et la mise en application des mesures d'amélioration de la couverture perte de gain en cas de maladie.**

## CE QUE LA FMEP TRAITE POUR VOUS

### Ajustement des salaires en fonction du renchérissement: IPC

La loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais prévoit que les salaires soient adaptés au renchérissement une fois par an, soit le 1<sup>er</sup> janvier, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois de décembre précédent.

Entre 2012 et 2021, le gouvernement a décidé de ne pas procéder à une adaptation du renchérissement tant que le niveau de l'indice n'atteignait pas à nouveau les 100 points (référence 2010). Depuis 2012, le personnel de l'Etat du Valais n'a bénéficié d'aucune compensation du renchérissement sur son salaire puisque cet indice n'a plus été atteint.

En 2021, le CE a estimé que l'indice de 100 n'était toujours pas atteint (décembre 2021: 99.6) et/ou que les employés de l'Etat pourraient se voir apposer le renchérissement « négatif », ce contre quoi la FMEP s'est insurgée.

Le CE a entendu les arguments de la FMEP quant à l'augmentation des primes moyennes de l'assurance-maladie de +27,5% sur les 10 dernières années en fixant un coefficient de 1.2, dès janvier 2022, sur l'augmentation progressive liée à la prestation et la prime de performance des employés de l'Etat du Valais et, dès la rentrée 2022/2023, sur les parts d'expérience pour le personnel enseignant.

La FMEP maintient sa requête d'abandon de l'indice de référence IPC 2010.

**Cette attitude marquerait une ouverture à la fin des mesures d'austérité instaurées dans le cadre de la politique de la gestion du personnel et serait vue comme un signe de reconnaissance envers les membres de la fonction publique, dont l'excellent travail fourni durant la pandémie, a été salué.**

### Congé paternité

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu du droit fédéral, les pères ont droit à un congé payé de deux semaines (14 indemnités journalières) financé par l'APG.

L'allocation de paternité se monte à 80% du salaire, mais au maximum à 196 francs par jour. Les dispositions cantonales, règlements du personnel et contrats collectifs de travail peuvent prévoir des solutions plus généreuses. L'ordonnance concernant le traitement des employés de l'Etat du Valais prévoit à l'article 25 qu'un congé paternité de dix jours soit accordé.

Depuis 2011 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'Etat du Valais accordait à son personnel un congé paternité de deux semaines. Cette mesure favorisait ainsi l'attractivité de la fonction publique.

En contrariété avec beaucoup de cantons et avec toutes les entreprises comparables à celles de l'Etat du Valais qui ont une politique du personnel attractive, **le CE ne s'est toujours pas décidé à offrir un congé paternité à 20 jours, ce que réclame la FMEP.**